



Conseil des
écoles publiques
de l'Est de l'Ontario



GUIDE AU SUJET DE L'INTIMIDATION POUR L'ÉLÈVE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE L'ODYSSÉE

Ce guide a été rédigé en consultation avec le *Comité conseil pour une école sécuritaire*,
et des membres du personnel.



Ce guide appartient à :

J'ai lu et partagé mon guide avec mes parents : _____

Table des matières

Définition commune de l'intimidation.....	3
Procédures lors de l'intimidation.....	4
Stratégies de prévention.....	5
Pour l'élève qui se sent intimidé.....	6
Pour l'élève qui intimide.....	6
Pour l'élève qui est témoin complice.....	7



DÉFINITION COMMUNE DE L'INTIMIDATION :

1. « **L'intimidation** » est typiquement un **comportement répété, persistant et agressif** envers une ou plusieurs personnes. Elle a pour but de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi ou à la réputation. **L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoir réel ou perçu.**

2. L'intimidation se caractérise par des interactions malsaines pouvant s'exprimer de diverses manières :

a. **Violence directe :**

i. **physiquement** (ex. : coups, bousculades),

b. **violence indirecte :**

i. **verbalement** (ex. : de façon répétée : insultes, moqueries, commentaires sexistes, racistes ou homophobes, commentaires vulgaires ou agressifs),

ii. **socialement** (ex. : exclusion du groupe, participer aux commérages, inventer des rumeurs).

iii. Elle peut aussi se faire de façon plus discrète par le biais des **technologies de l'information et des communications** (ex. : inventer des rumeurs, publier des images/photos ou des commentaires blessants par courriel, téléphone portable, messagerie texte, sites Web ou autres moyens techniques).



3. L'intimidation est nuisible à l'apprentissage des élèves **et nuit à des relations saines et au climat scolaire**. L'intimidation empêche l'école de donner une bonne éducation aux élèves. L'intimidation n'est acceptée ni dans l'enceinte de l'école élémentaire publique L'Odyssée, ni lors d'activités parascolaires, ni dans les autobus scolaires ni en toutes autres circonstances telles qu'en ligne ou par le biais de tous autres moyens électroniques et technologiques.

En résumé, l'intimidation n'est pas acceptée dans aucun endroit où elle peut avoir des répercussions sur le climat scolaire.

Procédures lors d'intimidation

Tous les actes d'intimidation détectés ou divulgués tels que définis à la page précédente doivent être rapportés à la direction le plus rapidement possible par quiconque en est témoin ou victime.

1. Suite à la réception d'une plainte, la direction ou direction adjointe prend charge de l'enquête et assume le dossier. Une entrevue sera menée auprès :
 - a. De l'élève qui se sent intimidé;
 - b. De l'élève accusé d'intimidation;
 - c. Des témoins.
2. Lors des entrevues, tout est documenté en notes détaillées;
3. Les parents de la victime ainsi que ceux de l'intimidateur sont informés.
4. Pendant que la direction mène son enquête, il est possible qu'elle prenne tout de suite des mesures disciplinaires envers l'intimidateur.
5. Suite à l'enquête, lorsque la direction est en mesure de confirmer que l'élève a fait l'objet d'intimidation, l'une ou plusieurs mesures de discipline progressive suivantes sera ou seront appliquée/es envers l'intimidateur :
 - a. Une mesure de discipline progressive selon le code de conduite de l'école : gestes réparateurs visant à appuyer la victime ou la personne intimidée;
 - b. Une référence aux Services éducatifs, volet de l'Enfance en difficulté;
 - c. Une suspension selon l'article 306;
 - d. Une suspension selon l'article 310, pouvant mener à une recommandation de renvoi.
6. Un accompagnement est mis en place envers l'élève victime d'intimidation et ses parents ainsi que pour l'intimidateur.
7. Des suivis, tels que appels à la maison et rencontres des parents de l'intimidateur, sont maintenus soit pas la direction de l'école ou par un agent des services sociaux du conseil ou un membre des Services de l'Aide à l'enfance de la ville d'Ottawa. L'implication de la police d'Ottawa est également possible dépendant des situations traitées.

Si lors de l'enquête préliminaire, la direction croit que l'incident représente une situation menaçante pour les membres de la communauté scolaire, elle doit immédiatement initier la procédure d'évaluation du risque et de la menace.



Stratégies de prévention préconisées par le personnel de l'école élémentaire publique L'Odysée pour contrer l'intimidation.

Stratégies d'intervention pour contrer l'intimidation sont faites de manière compatible avec la démarche d'une discipline progressive déjà mise en place depuis cinq dernières années à l'école élémentaire publique L'Odysée. Les stratégies peuvent aller de l'intervention précoce à des interventions plus soutenues dans les cas où l'élève persiste à se livrer à des actes d'intimidation.

Voici quelques stratégies préconisées par le personnel enseignant à l'école élémentaire publique L'Odysée :

- Étude et enseignement du code de conduite, copie papier distribuée à chaque élève et disponible en version intégrale sur le site web de l'école et retour régulièrement en cours d'année auprès des élèves;
- Présentation annuelle du plan d'intimidation lors de la semaine annuelle pour contrer l'intimidation;
- Enseignement des valeurs de l'école en lien avec le profil de l'apprenant du programme primaire de l'IB en début d'année et rappels constants :
 - Altruistes
 - Communicatifs
 - Sensés
 - Intègres
 - Réfléchis
- Enseignement explicite des stratégies pour contrer l'intimidation (p. ex. : Pôle de résolution de conflit, expliquer la différence entre l'intimidation, un conflit et un accident);
- Conseil de coopération dans certaines classes;
- Mises en situation avec les élèves sur les comportements sociaux préconisés;
- Cercles de discussion;
- Assemblées mensuelles et annonces hebdomadaires portant sur les valeurs du profil de l'apprenant
- Collations causerie mensuelles sur l'intimidation;
- Intégration des élèves TSA (sensibilisation, ouverture d'esprit);
- Journée en rose sur la diversité;
- Affichage de messages pour contrer et dénoncer l'intimidation;



Voici quelques mesures possibles qui s'insèrent dans une démarche de discipline progressive à l'école élémentaire publique L'Odysée :

- Rapport de discipline progressive (RDP) envoyé à la maison;
- Conséquences appliquées à l'interne de l'école
- Rencontre équipe-école : direction, direction adjointe, enseignant, enseignant-ressource, ERRÉ, éducateurs;
- Rencontre élève/parents/enseignant/direction;
- Référence aux Services à l'élève;
- Justice réparatrice;
- Références à des services externes : services sociaux, policier de l'école;
- Suspensions;
- Renvois.



Pour l'élève qui se sent intimidé

Étapes initiales si je me sens intimidé :

1. Confie-toi à une personne qui pourrait t'offrir de l'aide :
 - a. Dans les autobus scolaires, tu peux te confier à un brigadier ou au conducteur.
 - i. Le brigadier qui reçoit l'information t'aidera dans la situation immédiate et communiquera immédiatement au chauffeur et par la suite à un membre du personnel.
 - ii. Le conducteur qui reçoit l'information t'aidera dans la situation immédiate et communiquera immédiatement avec un membre de la direction.
 - b. À l'heure du dîner, tu peux te confier à un surveillant du dîner;
 - i. Le surveillant du dîner qui reçoit l'information t'aidera dans la situation immédiate et communiquera immédiatement avec un membre de la direction.
2. Confie-toi à un membre du personnel qui te donnera de l'appui et informera la direction ou la direction adjointe.
3. Confie-toi immédiatement à la direction ou la direction adjointe.
4. Confie-toi à tes parents. Tes parents communiqueront avec ton enseignant et la direction.

Stratégies possibles pour t'aider avec l'intimidation :

- Ignore la situation;
- Choisis de ne pas réagir (paroles, agression, pleurer, . . .);
- Utilise tes mots pour exprimer tes sentiments (p. ex. : Arrête, tu blesses!);
- Affirme-toi (p. ex. : Arrête, tu m'énerves!);
- Formule une demande avec fermeté et clarté (p. ex. : Je veux que tu arrêtes de m'insulter!);
- Ne pas être l'ami de quelqu'un qui ne te respecte pas;
- Rend-toi au pôle de résolution de conflit;
- Explique la situation à un adulte.



Pour l'élève qui intimide :

Qu'est-ce qu'un intimidateur ?

- Il se moque des enfants qui sont différents et jugent beaucoup les autres.
- Il se donne parfois des allures de supériorité.
- Il aime faire peur aux autres, il bouscule, menace et frappe.
- Il peut avoir l'air arrogant.
- Il rejette certains jeunes et peut encourager d'autres enfants à les rejeter aussi.
- Il se montre souvent contrôlant.
- Il a l'air fort et semble avoir une grande confiance en lui.

Stratégies pour t'aider :

- Éloigne-toi des situations qui te donne envie d'intimider;
- Résiste à la pression de tes amis;
- Choisis des amis qui ont une influence positive sur toi;
- Respecte tous ceux qui t'entoure (Comprend l'importance et la richesse des différences qui nous entourent);
- Travaille des techniques pour gérer ta colère;
- Excuse-toi à la personne que tu as blessée et trouve des solutions pour réparer ce que tu as fait ;
- Demande de l'aide à des adultes pour obtenir d'autres stratégies.

Pour l'élève qui est témoin complice :

Le témoin complice, voit des situations d'intimidation sans réagir ou qui rit avec l'intimidateur. Puisque que les intimidateurs aiment particulièrement se sentir importants, puissants et faire rire les autres, le témoin est très important. Malheureusement, en ne faisant rien, le témoin participe à l'intimidation, puisqu'il l'approuve tacitement. Pourtant, la plupart du temps, le témoin n'est pas d'accord avec ce qu'il voit et ressent de l'empathie envers la victime.

Tu es un témoin complice si tu encourages et pousses quelqu'un (l'intimidateur) à poser des gestes agressifs (verbaux, physiques ou psychologiques).

Exemples de comportements du témoin complice:

- Exclure quelqu'un du groupe;
- Partir des rumeurs au sujet de quelqu'un et observer la réaction des personnes impliquées;
- Se moquer d'un autre;
- Blâmer quelqu'un.

Pour l'élève qui voit de l'intimidation

Stratégies pour les témoins :

L'intimidation cesse dès que tu décides d'aider. Si tu observes de l'intimidation et que tu ne fais rien, tu fais partie du problème. Si tu vas chercher de l'aide, tu fais partie de la solution.

- Ne sois pas silencieux . . . parler à quelqu'un en qui tu as confiance pour venir en aide à la victime;
- Confie-toi à un adulte (ce n'est pas « stoler », particulièrement lorsque la sécurité d'une personne est en jeu);
- Fais preuve d'assurance et non d'agressivité;
- Invite la victime à s'éloigner en votre compagnie;
- Encourage la victime à obtenir de l'aide d'un adulte.

Ressources au sujet de de l'intimidation

- Services de télé psychiatries élargis de l'Ontario (www.children.gov.on.ca/)
- Jeunesse j'écoute (www.jeunessejecoute.ca)
- www.internet101.ca
- www.cyberaide.com
- www.TaxageJeParle.com
- www.enfantsavertis.ca

Ensemble luttons contre l'intimidation dans notre école !

